

Charte d'utilisation du local de tennis de table de l'école du Val-d'Arve et de comportement au sein du Carouge TTC (màj 04.12.2018)

1. Fonctionnement du local – mode d'emploi-

- La distribution des clés est gérée par le comité. Chaque clé attribuée fera l'objet d'un dépôt dont le montant est fixé par le comité.
- La clé est nécessaire pour pénétrer dans l'école. Sans autre action, la porte se refermera à clé. Un déblocage permanent est nécessaire pour permettre aux membres ne possédant pas de clé ou aux adversaires d'accéder à l'école. Ceci devra se faire, avec la même clé que celle de l'entrée, en actionnant le contacteur d'ouverture permanente situé à l'intérieur, juste derrière la porte.
- En empruntant les escaliers qui mènent au sous-sol, vous accéderez aux 2 entrées du local du Carouge TTC. Toutes les clés ouvrent l'entrée « Buvette » qu'il faudra utiliser comme entrée principale. Des détecteurs de présence allumeront les lumières. Les lumières de la buvette sont sur variateur. Certaines clés permettront aussi une entrée directe par le couloir des vestiaires. Comme pour l'entrée de l'école, la fermeture de la porte ne permettra plus aucune entrée sans actionner le contacteur de déblocage permanent.
- La première personne qui pénètre dans le local devra actionner, avec la clé, le contacteur de la porte d'entrée « Buvette ». Il se situe dans le couloir qui mène au local de jeux, à côté de la porte du bureau. En même temps, tournez, toujours avec la même clé, les interrupteurs pour l'éclairage du local.
- L'éclairage du local de jeux comporte 2 zones. N'allumez les 2 zones que si cela est nécessaire !
- Certaines clés permettront de bloquer en position ouverte la porte du couloir « Vestiaires » et celle du passage « Liaison accès salle de gymnastique » qui ne seront actionnées que lors des tournois importants.
- En quittant le local, il est indispensable d'éteindre les lumières et d'éteindre les contacteurs d'ouverture permanente des portes du TTC avec la clé.
- En sortant il suffit de pousser la porte pour qu'elle soit fermée à clé. Attention de ne pas oublier les clés à l'intérieur avant de sortir ! NE PAS ESSAYER DE FERMER AVEC LA CLE LES 3 PORTES D'ENTREE DU LOCAL (VESTIAIRE, BUVETTE, LIAISON GYM) ; CELA ENDOMMAGERAIT LE CYLINDRE
- Le contacteur de la porte d'accès à l'école doit aussi être désactivé par la dernière personne quittant le local puis de pousser la porte qui sera fermée à clé. Une minuterie est prévue pour couper l'accès permanent après une certaine heure en cas d'oubli.
- Un interrupteur général ne pourra être actionné que par les clés « Comité » et « Entraîneur ». Il devrait rester en permanence en position « On ».
- L'ascenseur peut être appelé avec les clés « Comité » et « Handicapé » uniquement. Il permet de se rendre à tous les étages. Merci de ne pas se rendre aux étages supérieurs, réservés à l'usage de l'école.
- Les sorties par les 3 portes d'accès au local sont toujours possibles, sans clé, pour des raisons de sécurité.
- Prises 200V vers la buvette : triple prises vers la porte buvette, prise près de la porte coulissante de la cuisine et prise de puissance dans la niche extincteur du hall

2. Local et matériel

- Soins du matériel / propreté
 - i. Le local est neuf et doit rester dans cet état encore très longtemps ; ce n'est pas tous les jours qu'un club comme le nôtre puisse bénéficier de conditions de jeux aussi exceptionnelles. Merci de le respecter.
 - ii. Chaque membre s'engage à respecter le matériel, fixe et mobile, à disposition et ne pas se défouler contre celui-ci même si le jeu ne se déroule pas comme vous le souhaiteriez.
 - iii. Les dégâts causés, par négligence ou volontairement, seront réparés à la charge du « coupable » ou de son assurance RC. L'état neuf doit être conservé impérativement.
 - iv. La cuisine, exclusivement accessible aux membres du comité, doit être maintenue dans un état de propreté et d'hygiène irréprochable. Les électroménagers (four, lave-vaisselle, plaques, frigo, hotte) et le plan de travail doivent être nettoyés après chaque utilisation ainsi que la vaisselle. Utilisation d'éponges abrasives interdite sur l'acier inoxydable.
 - v. L'autolaveuse, utilisée pour le nettoyage des locaux, n'est utilisable que par les personnes formées à son usage ; le bas des murs du local n'est pas protégé par des plinthes. Ne pas le toucher lors de l'utilisation de l'autolaveuse à monobrosse.

- Rangement
 - i. Dans les 2 dépôts tous les objets doivent être rangés. Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.
 - ii. Dans le local de rangement situé à côté du bureau, des casiers seront à disposition des entraîneurs et d'autres ayants-droit.

- Affichage / Informations
 - i. Affichage : 2 tableaux sont prévus à cet effet : un dans la buvette et un dans le couloir des vestiaires. Aucun affichage sauvage n'est autorisé.
 - ii. Des banderoles pourront être suspendues sur le grand côté bois de la salle de jeux. Des supports sont prévus à cet effet. En principe pour des affichages d'éventuels sponsors.
 - iii. Un whiteboard, placé dans la buvette, sera à disposition pour mettre en évidence certaines nouvelles du club et pour des annonces prioritaires. Ce n'est pas une table à dessin.
 - iv. Un mur entier sera à disposition pour affichage dans le bureau. Réservé au comité.

- Technologie
 - i. Une antenne WIFI est installée dans la buvette. Le réseau sera protégé par un mot de passe réservé aux membres du club.
 - ii. La télévision à disposition est principalement à utiliser pour un but pédagogique. Cependant il est possible occasionnellement de regarder un match, une émission dans le cadre d'activités du club à caractère social.
 - iii. Une sono, logée dans le dépôt de la salle de jeux, avec microphone sans fil, est utilisable pour nos manifestations importantes. A manipuler avec soins.

- Sécurité
 - i. Deux voies de fuite sont prévues en cas d'incendie. Aucun matériel ne doit être stocké sur le passage.
 - ii. Une porte coupe-feux est installée dans le couloir des vestiaires. Ne rien entreposer sur son passage. La porte entre le local et la buvette, aussi coupe-feux, doit être fermée lorsque l'on quitte le local.
 - iii. Un extincteur est à disposition en cas de besoin près du local de rangement. Un autre se trouve dans la cuisine et un dernier sur le palier près de l'entrée « Buvette ».

3. Comportement

- L'entrée, route de Veyrier 44, est commune au club de tennis de table, au club de basket et au concierge. Merci de respecter le voisinage surtout le soir. Il est possible d'accéder au local à tout moment à condition d'avoir la clé d'accès.
- 3 vestiaires sont à disposition : un pour les hommes adultes, le second pour les ETT/enfants masculins et le 3^{ème} pour les dames et ETT/enfants féminins ; des logos graphiques sur les portes indiquent l'usage des locaux. La cursive ne doit pas servir de vestiaire.
- Aucun animal n'est toléré dans le local.
- Aucun vélo ni trottinette n'est accepté dans le bâtiment.
- Le bâtiment est non-fumeur.
- Dans la buvette, des emplacements sont réservés pour le tri des déchets. Mettre les déchets dans la poubelle appropriée. Tri sélectif pour PET, alu, verre, papier & incinérables.
- La personne en charge du nettoyage n'est pas payée pour ranger ce que vous laissez traîner par négligence. Merci de ranger vos effets personnels.
- La dernière personne quittant le local et ayant une clé du local à disposition est responsable de la fermeture des portes et de l'extinction de toutes les lumières.
- La clé ne doit jamais être transmise à une autre personne sans l'approbation formelle du président.
- Merci de respecter la propreté des lieux et en particulier ceux d'aisance. Un WC pour personnes handicapées se trouve sur le palier entre nos 2 entrées. La porte est toujours ouverte. Pas besoin de clé pour y accéder. Il est cependant réservé aux ayants-droit.
- Les boissons en vente via notre distributeur doivent être privilégiées. Nos frigos ne seront jamais mis à disposition des personnes amenant leurs boissons.
- Le micro-ondes ne doit pas servir à réchauffer des plats amenés par les participants aux tournois si un repas est préparé par l'organisation.
- Les seules chaussures autorisées dans la salle de jeux sont des chaussures de sport non portées à l'extérieur et sans semelle noire.
- Aucune nourriture ni boissons autre que l'eau ne sont autorisées dans l'aire de jeux ou la cursive.
- A la fin des entraînements, toutes les balles doivent être ramassées et rangées dans le dépôt.
- Le local ne peut pas être mis à disposition pour des soirées privées.

Raymond Marcelli / Responsable projet nouveau local
et le comité

Voir dernière version, mise à jour régulièrement, sur le site internet du club:
<https://ttc-carouge.ch/old/images/document/Charte%20utilisation%20local%20et%20comportement.pdf>